Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

Genève, le 22-09-2017

Ambassade de Turquie en Suisse
Lombachweg 33
CP 34
3000 Berne 15
Suisse

Notre réf. 3391-CoT

Respect des droits syndicaux en Turquie

Excellence, Mesdames, Messieurs,

Nous militants et syndicalistes de la CGAS - Communauté Genevoise d'Action Syndicale - sommes profondément préoccupés par la prolongation de l'état d'urgence en Turquie, et de ses conséquences pour le respect des droits démocratiques des travailleurs et de ses représentants.

Depuis juillet 2016, selon nos informations, la situation dans le secteur public est particulièrement alarmante : plus de 130'000 employés furent licenciés, des dizaines de milliers ont été suspendus de leur poste de travail, et cela dans le cadre d'enquêtes ou de procédures difficiles à comprendre du point de vue juridique.

La gravité de la situation s'accentue, à nos yeux, à cause de la fermeture décidée par les autorités de dizaines de journaux, revues et autres médias. Les journalistes qui y travaillaient se sont retrouvés privés de leur emploi, d'autres dizaines sont inculpés, victimes de procès et arrestations qui soulèvent plusieurs doutes.

Plus particulièrement, nous exprimons notre préoccupation pour les attaques subies par nos collègues du syndicat KESK/HABER-SEN: 15 de ses membres ont été licenciés et 39 autres ont été suspendus.

Nous avons le sentiment que ce type de situation n'est pas conforme à certaines des conventions internationales que votre pays s'est engagé à respecter.

Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que vous demandiez à votre gouvernement

— de vérifier et clarifier les faits concernant les membres et représentants du syndicat KESK/HABER-SEN;

— de renoncer à tout acte menaçant la liberté d'association et son exercice;

— de respecter les droits syndicaux des travailleurs de la radio et télévision en Turquie ainsi que les travailleurs de la presse écrite;

— et bien naturellement, de réintégrer tous les collègues de KESK/HABER-SEN. En effet l'exercice conforme au droit des libertés syndicales universellement reconnues ne devrait jamais exposer les travailleurs à une rupture des rapports de travail qui les précipite dans la précarité ou les frappe tous indistinctement par l'interdit professionnel.

Confiants dans l'honneur que vous accordez à votre charge, nous osons espérer de votre part de meilleures nouvelles. Cela étant, nous vous prions de croire à l'assurance de nos considérations distinguées.

Copies vont à

Mission de Turquie auprès des Nations Unies à Genève

Organisation International du Travail, Direction Générale

Département Fédérale des Affaires Etrangères, Secretariat d'Etat

Umberto BANDIERA, Unia, président de la commission CGAS solidarité internationale

Manuela CATTANI, SIT, présidente CGAS